



DOSSIER
LA FORMATION
CONTINUE :
MODE D'EMPLOI !



REPORTAGE
RÉGION
LES ENTREPRISES
ARTISANALES ENTENDUES



HOMMES METIERS

N° 284
OCTOBRE 2017



MÉTIERS D'ART

COMMUNICATION :
PRENEZ VOTRE ENVOL



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle



CERAMIK PRO PRÉSERVEZ VOTRE AVENIR, CELUI DE VOTRE ACTIVITÉ ET DE VOS PROCHES **EN CAS DE COUP DUR**

Rencontrez votre conseiller ou connectez-vous sur www.bpalc.fr

Le contrat CERAMIK PRO est assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance.
Entreprises régies par le Code des assurances.

BANQUE & ASSURANCE

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

ADDITIONNER LES FORCES, **MULTIPLIER LES CHANCES**



ÉDITORIAL



Liliane LIND
Présidente de la CMA 57

Éveiller l'intérêt sur les métiers d'art

[D]u 1^{er} au 3 décembre 2017, la Ville de Reims accueillera la 3^e édition du *Salon Essences & Matières* porté par la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat du Grand Est. Ce bel événement, auquel la CMA 57 avait collaboré lors de son passage en Moselle l'année dernière, se pérennise et constitue désormais un rendez-vous régional d'excellence de l'artisanat d'art.

Des entreprises artisanales de notre département seront présentes au Palais du Tau pour valoriser leur savoir-faire. Sans renier les traditions qui ont forgé les lettres de noblesse des métiers d'art, ce secteur est aujourd'hui tourné vers l'avenir et poursuit une profonde mutation en alliant savoir-faire traditionnels et nouvelles technologies, médiation culturelle et digital, histoire et futur.

L'enjeu est important. Il nous appartient d'éveiller l'intérêt des jeunes générations et de leur montrer que les artisans d'art peuvent utiliser des modes d'expression qui intègrent des outils innovants. Il faut séduire car derrière tout bel objet il y a la nécessité de toucher un consommateur ou un acquéreur. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de traiter le sujet de la commercialisation dans les métiers d'art dans ce numéro d'*Hommes & Métiers*. Les nouveaux réseaux de distribution, la commercialisation à distance et bien d'autres pistes sont à étudier. Nous l'avons fait pour vous et vous proposons de le partager pour que l'artisanat d'art demeure à jamais l'une de nos fiertés.

Sommaire

ACTUALITÉ

- 4 L'ARTISANAT PLÉBISCITÉ PAR LE PUBLIC :**
retour en images sur le succès du « Village de l'artisanat 2017 »
- 6 MÉTIERS DE BOUCHE :**
Metz affirme son statut d'excellence
- 7 DYNAMISME COMMERCIAL :**
des artisans mosellans sur tous les fronts
- 8 CONCOURS « UN DES MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE » :**
de jeunes ambassadeurs de l'artisanat mosellan
- 9 CATALOGUE FORMATION 2018 :**
artisans, pensez à vous former !
- 11 BOURSE des métiers**
- 13 AGENDA de la Présidente**

DOSSIER

14 | LA FORMATION CONTINUE



MODE D'EMPLOI

Pas de doute, à tous points de vue, se former et envoyer ses salariés en formation, c'est bénéfique pour l'entreprise. C'est un véritable outil pour relancer la machine, accroître les performances de l'équipe. Mais pratiquement, comment ça se passe ?

MÉTIERS D'ART

20 COMMUNICATION : PRENEZ VOTRE ENVOL

Les métiers d'art ont la cote. Le secteur du luxe ne s'est jamais aussi bien porté et les tendances de consommation sont favorables avec l'émergence d'une clientèle en quête d'authenticité. Un créneau à prendre pour les 2 500 entreprises et professionnels des métiers d'art du Grand Est.



© ILLA - FOTOLIA

EN RÉGION

- 24 SOUTIEN AUX ENTREPRISES 4.0 :**
artisans de demain déposez votre candidature
- 24 COUSU DE FIL ROUGE :**
le Rendez-Vous Grand Est de l'art textile
- 25 LA CRMA GRAND EST :**
fière de ses métiers d'art
- 26 REPORTAGE :**
les entreprises artisanales entendues
- 26 DEVEZ-AMBADEUR DE L'ARTISANAT**

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES NUMÉROS D'H&M SUR WWW.CMA-MOSELLE.FR



Magazine édité par l'Association pour la Promotion de l'Artisanat Lorrain. Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges. Rédacteurs en chef: I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - D. SIMON - PE. PICHON. Édition déléguée: Edimétiers. Rédaction graphique: Pixel Image - Metz. Maquette: TEMA|presse. Photo de couverture: © Fotolia.com. Dépôt légal: N° 1.042 - Octobre 2017. ISSN: 0290-1633. Impression: Socosprint imprimeurs / 88000 Épinal.



10-31-1260 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

L'ARTISANAT PLÉBISCITÉ PAR LE PUBLIC

Le « Village de l'artisanat 2017 » proposé par la CMA 57 à la 82^e Foire Internationale de Metz a, cette année encore, attiré des dizaines de milliers de visiteurs. Retour en photos sur ce succès populaire...



*Simone Tonelli
et son atelier floral.*

Les 11 jours de Foire ont permis de présenter de nombreux métiers (fleuriste, graphiste, tourneur sur bois, barbier...).

De plus en plus d'entreprises tentent leur chance aux concours des métiers de bouche organisés dans le cadre de la FIM.

La scénographie du « Village de l'artisanat 2017 » avait été totalement repensée afin de proposer encore plus d'animations.



*Delphine Heudiard
et ses cakes design.*



*Rachid Laaysel
le maître barbier.*



*Dorothee Evrard
et la magie des patines.*



La Présidente de la CMA 57 a inauguré la 82^e Foire Internationale de Metz aux côtés du Préfet de la Moselle.



Pour la 1^{re} fois, les 3 compagnies consulaires de la Moselle (CMA 57, CCI 57 et Chambre d'agriculture) se sont réunies dans le « Village de l'artisanat ».



À l'initiative de la CMA 57 et du CD 57, des labellisés « Produit Moselle Passion » ont pu présenter leur entreprise et leurs produits.

*Métiers de bouche***METZ AFFIRME SON STATUT D'EXCELLENCE**

Le 7 juillet dernier, le Président de la Région Grand Est, Philippe Richert est venu faire un point d'étape sur la construction du nouvel espace alimentaire du CFA Ernest Meyer de Metz.

[A]ccueilli par Liliane Lind, Présidente de la CMA 57, et Bernard Stalter, Président de la CRMA Grand Est et Président national des CMA de France, ils ont ensemble pu constater l'avancée rapide des travaux de ce projet ambitieux de 5 M€, financé par la Région Grand Est à hauteur de 1,65 M€. Ce nouveau pôle regroupera en priorité les apprentis bouchers, charcutiers et traiteurs, et intégrera des salles d'enseignement général ainsi qu'une grande salle de sport qui manquait jusqu'à présent aux élèves du CFA.

Il ouvrira ses portes en septembre 2018 et sera alors prêt à accueillir près de 250 apprentis issus de tout le département.

Liliane Lind a mis à profit cette rencontre pour rappeler que « *l'actuel pôle alimentaire avait plus de 20 ans et que cet investissement permettra en parallèle de réagencer et moderniser les laboratoires de boulangerie et de pâtisserie* ». D'une



Les élus ont scellé une pierre fondatrice de ce projet ambitieux et cohérent.

pierre deux coups serait-on tenté d'écrire tant ces deux filières connaissent depuis quelques années un engouement très net. La CMA 57 continue ainsi à démontrer son attachement à l'apprentissage et réaffirme de fait sa volonté de proposer des équipements performants pour former ses 1 400 apprentis à Metz, Forbach et Thionville.

Un nouveau Pôle d'excellence des métiers de bouche dès 2018 à Metz.



Dynamisme commercial

DES ARTISANS MOSELLANS SUR TOUS LES FRONTS

À peine la Foire Internationale de Metz clôturée que le secteur artisanal de la Moselle repart sur d'autres manifestations de grande envergure. On vous dit tout...

**CHEFS
DE GARE**
DU 09 AU 21 OCTOBRE
LA GARE INTERNATIONALE D'ARTISANAT EN GARE



Le « Chalet Moselle Passion » sera cette année place Fabert à Metz.

[C]ette fin d'année sera surtout celles des entreprises artisanales labellisées « Produit Moselle Passion » qui seront présentes un peu partout.

Du **9 au 20 octobre**, Moselle Attractivité et le Département de la Moselle s'associent à SNCF Gares & Connexions dans le cadre d'une opération baptisée « **Chefs de gare** ». L'objectif de ce rendez-vous est de faire des gares de France une vitrine du savoir-faire des meilleurs artisans et producteurs sur les territoires à travers la mise en place de marchés gastronomiques. L'événement permettra notamment aux visiteurs et voyageurs de (re)découvrir les produits labellisés « Produit Moselle Passion » avec trois escales gourmandes en gare de Metz, Strasbourg et Paris - Gare de l'Est.

Les **10, 11 et 12 novembre**, ce sont cette fois-ci à

Paris que les artisans « Produit Moselle Passion » iront prospecter lors de la 6^e édition du **Salon Made in France**. Accompagnés par la CMA 57 et le CD 57, il s'agira de la 3^e année de présence dans ce qui est devenu un événement incontournable du savoir-faire à la française.

Enfin, du **25 novembre au 30 décembre**, dans le cadre des « Noëls de Moselle », le « **Chalet Moselle Passion** » s'installera cette année sur la place Fabert à Metz. Dans cet espace de 150 m², les visiteurs pourront aller à la rencontre des artisans et découvrir des objets de décoration originaux, des savons, des bijoux, des bougies parfumées, des condiments, des merveilles de chocolats, macarons et confitures, ou encore du whisky, des eaux-de-vie et autres breuvages mosellans.

Plus d'infos : www.moselle.fr

Concours « Un des Meilleurs Apprentis de France »

DE JEUNES AMBASSADEURS DE L'ARTISANAT MOSELLAN

Si le titre Un des Meilleurs Ouvriers de France (MOF) est bien connu du grand public, celui d'Un des Meilleurs Apprentis de France (MAF) s'affirme chaque année un peu plus.



Le Conseil Départemental de la Moselle fier de recevoir les 31 lauréats du concours.

[D]epuis 2001, ce concours s'adresse aux jeunes âgés de moins de 21 ans, en formation initiale (CAP, BEP, Bac Pro). Il est organisé par la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France sous l'égide du Sénat, du Ministère du Travail, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, et du Secrétariat d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie Sociale.

5 000 candidats s'y inscrivent chaque année dans plus de 90 métiers. Le concours est organisé à 3 niveaux :

- à l'échelon départemental, les jurys professionnels attribuent des médailles Argent et Bronze,
- à l'échelon régional, des médailles d'Or et d'Argent.

Le mercredi 27 septembre dernier, 31 lauréats mosellans étaient ainsi reçus au Conseil Départemental de la Moselle. Parmi eux, dix ont décroché une médaille d'Or régionale qui leur permettra de

candidater aux épreuves d'évaluation nationale. Une étape qu'a déjà franchie Louise Schwartz en décrochant une médaille nationale en art du verre et du cristal.

Élue de la CMA 57, Pauline Alesi-Tabbone a rendu hommage aux jeunes lauréats et a rappelé « la confiance qu'il convient d'accorder à la jeunesse et le rôle primordial de la formation professionnelle comme voie d'ave-

nir et de réussite ». Elle a également insisté sur la source de motivation que constituent ces concours et l'atout indéniable qu'ils représentent pour une insertion professionnelle réussie.



Pauline Alesi-Tabbone rend hommage aux lauréats.

Catalogue formation 2018

ARTISANS, PENSEZ À VOUS FORMER!

Alors que les chefs d'entreprise sont souvent à la recherche d'idées pour développer leur activité, trop peu sont conscients que la formation peut être un véritable levier. D'ailleurs, souvent les artisans qui se forment par le biais de la CMA 57 sont des personnes qui ont compris tout l'intérêt d'acquérir de nouvelles connaissances dans un environnement économique en pleine mutation et sont en fait déjà engagés dans ce processus.

[À] l'inverse, celles et ceux qui auraient le plus besoin d'être formés ne se donnent pas le temps de le faire et mettent ainsi en péril le devenir de leur entreprise.

La CMA 57 sort chaque année un catalogue de formations qui collent au plus juste aux besoins des entreprises artisanales. Comptabilité, stratégies et techniques commerciales, gestion, maîtrise de langues étrangères, réseaux sociaux, normes d'hygiène et de sécurité... la compagnie consulaire mosellane fait appel à de véritables experts, évalués par les artisans formés, pour assurer ces sessions.

la CMA 57 est aussi en mesure de développer, sur demande des entreprises, des formations à la carte. Elle peut ainsi construire pour un groupe de collaborateurs un programme de formation spécifique qui répondra aux problématiques du chef d'entreprise.

Mieux encore, les services de la CMA 57 sont à votre disposition pour mettre en place des dossiers de prise en charge des formations que vous souhaiteriez suivre. Tout est donc fait pour vous rendre la vie plus facile et vous permettre d'acquérir de nouvelles compétences.



Découvrez les formations 2018 de la CMA 57.

Si vous souhaitez prendre connaissance des formations dispensées par la CMA 57, vous pouvez demander le Catalogue Formation continue 2018 :

! par mail : serviceclient@cma-moselle.fr

! par téléphone : 03 87 39 31 00

! en vous rendant dans l'une des 5 implantations de la CMA 57 (Metz, Thionville, Forbach, Sarrebourg, Sarreguemines)

! en vous connectant sur www.cma-moselle.fr (rubrique « Nos publications »)



Georges W.
Société de Matériel Demathieu Bard
Woippy (57)

Comme vous,
nous privilégions la précision !

Producteur et fournisseur local d'énergies depuis plus d'un siècle, nous mettons chaque jour notre expertise au service de votre activité, pour vous proposer des solutions performantes, fiables et respectueuses de l'environnement. Entre professionnels, nous parlons le même langage : celui de la satisfaction client !

Contactez votre partenaire énergies > **03 87 34 37 37**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

ÉLECTRICITÉ / GAZ



www.uem-metz.fr

Bourse des métiers

UN OUTIL À VOTRE SERVICE

Hommes & Métiers vous propose des annonces d'entreprises artisanales mosellanes à reprendre. Sachez que vous pouvez figurer dans cette rubrique si vous envisagez de vendre votre entreprise. Pour ce faire, contactez la CMA57.



BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS

170600034 – UCKANGE

MÉCANIQUE INDUSTRIELLE

Vends fonds et murs d'une entreprise de chaudronnerie et construction métallique – Surface: 441 m² – Places de parking – CA : 260 000 euros – Prix de cession : 410 000 euros (fonds et murs).

170500033 – CRÉHANGE

ÉTUDES ET RÉALISATIONS INDUSTRIELLES

Cause retraite, vend fonds – Local et outil de production en parfait état – Personnel qualifié – Activité forte et saine Entreprise certifiée ISO 9001 – Clientèle à forte notoriété.

170800040 – SAULNOIS

INSTALLATION ET RÉPARATION D'APPAREILS FRIGORIFIQUES

Cède un fonds de vente, entretien et installation de grandes cuisines, froid commercial exploité depuis 1980 – CA : 420 000 euros – clientèle fidèle et régulière – Potentiel de développement – Prix : 100 000 euros.

CONSTRUCTION

1700600036 – CANTON DE BOULAY

MENUISERIE ET AGENCEMENT

Cède fonds (possibilité d'achat des murs) – Surface: 800 m² CA : 100 000 euros variable.

VÉHICULE ET TRANSPORT

170700038 – METZ

TAXI

Cause retraite, cède licence de taxi.

170500028 – SECTEUR TERVILLE

Vends fonds carrosserie toutes marques et vente de véhicules sur rue principale – Atelier de 250 m² et parking de 200 m². 2 ponts élévateurs, laboratoire peinture, 1 voiture de courtoisie Prix : 80 000 euros.

SOINS À LA PERSONNE

170500032 – MOSELLE-EST

SOINS DE BEAUTÉ

Cause retraite, vend parfumerie et soins de beauté créée en 1998 – Situation en centre-ville – Parking – Forte notoriété locale – Prix : 340 000 euros – Location pour les murs.

170500031 – AUNDUN-LE-TICHE

SALON DE COIFFURE

Cède fonds secteur résidentiel et commercial – CA entre 100 000 et 120 000 euros – 5 postes de coiffage + 3 bacs à shampoing – Surface: 75 m² – Prix de vente : 50 000 euros Loyer annuel : 12 000 euros – Achat des murs envisageable et location-gérance possible (loyer murs et fonds) à hauteur de 21 000 euros par an HT – Bon état général et local climatisé.

170600035 – ILLANGE

INSTITUT DE BEAUTÉ

Créé en 2009 et réaménagé en 2016, il comporte 2 cabines de soins dont une avec douche – Différents espaces : UV, ongles, vente – Clientèle locale et fidèle – Parking Pas de personnel à reprendre et libre de tout engagement Prix : 35 000 euros

170700037 – MOSELLE-EST

SALON DE COIFFURE

Cause déménagement, vend fonds de commerce de coiffure comprenant 3 bacs et 7 postes de coiffage – Parking privé de 11 places – 3 salariés en CDI – CA : 191 000 euros. Prix : 70 000 euros – Possibilité d'achat des murs.

170800039 – FORBACH

SALON DE COIFFURE

Cause retraite, vend fonds salon de coiffure situé en centre-ville. Arrondissement Forbach. Loyer murs : 900 euros HT. Prix : 30 000 euros.

170900041 – METZ-CENTRE

SALON DE COIFFURE

Vends fonds de commerce, salon de coiffure mixte, bonne réputation, stationnement à proximité, superficie de 65 m², fichier clients d'environ 1 500 clts, clientèle très fidèle, matériel en bon état, 3 bacs à shampoing et 6 bancs de coiffage, pas de travaux à faire, très belle devanture. Cause départ à la retraite. Prix de vente : 35 000 euros. Possibilité d'agencer un espace BARBIER.

ALIMENTATION

170900042 – SECTEUR THIONVILLE

BOULANGERIE

Cède secteur Nilvange, pas-de-porte de boulangerie – Local de 200 m² – Magasin de 40 m² – Loyer de 650 euros/mois Potentiel de +/- 200 baguettes par jour. 15 000 euros à débattre.

170500029 – SECTEUR CREUTZWALD

Restaurant, traiteur. État neuf. Cède fonds et possibilité des murs. Capacité de 70 couverts. Places de parking à proximité.



CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES, CONJOINTS COLLABORATEURS OU ASSOCIÉS ET AUXILIAIRES FAMILIAUX

Formations à la gestion et au développement d'entreprise financées par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

- | | |
|--|--|
| 1 <u>Formations diplômantes</u> | 7 <u>Sécurité et prévention des risques</u> |
| 2 <u>Informatique et bureautique</u> | 8 <u>Gestion environnementale</u> |
| 3 <u>Gestion comptable et financière</u> | 9 <u>Développement d'entreprise</u> |
| 4 <u>Commercialisation</u> | 10 <u>Développement personnel</u> |
| 5 <u>Ressources humaines</u> | 11 <u>Reprise d'entreprise</u> |
| 6 <u>Aspects juridiques et réglementaires</u> | |

CES FORMATIONS SONT FINANCÉES PAR LE CONSEIL DE LA FORMATION DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT :

► **Prise en charge possible à 100 %***

Envoi de votre demande à l'aide du formulaire (téléchargeable sur www.crma-grandest.fr)
à **CRMA Grand Est | 2 rue Augustin Fresnel | WTC | 57082 METZ Cedex 3**

**Ce taux de prise en charge pourra être révisé en cours d'année en fonction du volume des demandes et du budget disponible (information auprès de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat départementale).*

Si votre formation est de nature technique (professionnelle) ou a fait l'objet d'un refus de prise en charge par le Conseil de la Formation, le FAF CEA est l'organisme habilité à étudier votre demande pour l'obtention d'un financement (14 rue Chapon | CS81234 | 75139 Paris Cedex 03 | Tél. : 01 53 01 05 22 | E-mail : accueil@fafcea.com) | www.fafcea.com

**MODALITÉS D'ACCÈS ET DE PRISE EN CHARGE, DOSSIER DE DEMANDE...
RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT DE VOTRE DÉPARTEMENT :**

- CMA de Meurthe-et-Moselle au **03 83 95 60 60**
- CMA de la Meuse au **03 29 79 20 11**
- CMA de la Moselle au **03 87 39 31 00**
- CMA des Vosges au **03 29 69 55 55**

** Dans la limite des modalités de prise en charge et du barème d'intervention du fonds.*



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**
Région Grand Est

Agenda de la Présidente

CMA de la Moselle, de Lorraine, de France et de la Grande Région

I 26 et 27. 09 2017 – Niort

Séminaire APCMA des Présidents et Secrétaires Généraux

I 28.09.2017 – Niort

Assemblée Générale Extraordinaire de l'APCMA

I 29.09.2017 – Metz

Bureau de la CRMA Grand Est

I 02.10.2017 – Metz

Comité de sélection Essences et Matières CRMA Grand Est

I 09.10.2017 – Forbach

Comité Directeur de la CMA 57

I 11.10.2017 – Paris APCMA

Groupe de travail de la commission du personnel

I 25.10.2017 – Paris APCMA

Commission des Formations

I 03.11.2017 – Metz

Bureau de la CRMA Grand Est

I 06.11.2017 – Metz

Comité Directeur de la CMA 57

I 10.11.2017 – Paris APCMA

Commission du Personnel

I 20.11.2017 – Metz

Assemblée Plénière

I 23.11.2017 – Metz

Commission d'Appel d'Offres de la CMA 57

I 01.12.2017 – Reims

Assemblée Générale de la CRMA Grand Est

I 05 et 06.12.2017 – Paris APCMA

Assemblée Générale

Vie des Associations et Organisations professionnelles

I 19.10.2017 – Metz

Réunions de Bureau et du Conseil départemental de U2P

I 23.10.2017 – Metz

Réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale de la CNAMS Grand Est

I 23.10.2017 – Thionville

Sélection régionale pour le concours Un des Meilleurs Apprentis de France 2018 - Pâtissier

Économie

I 12.10.2017 – Metz

Rencontre de M^{me} Schmitt – SOCAMA Lorraine, Directeur des marchés professionnels

I 19.10.2017 – Thionville

Visite inaugurale du 22^e Salon à l'Envers de Lorraine et du Grand Est

I 20.10.2017 – Sarreguemines

Rencontre de M^{me} Nicole Trisse, députée

I 07.11.2017 – Metz

Jury régional Stars & Métiers

I 17.11.2017 – Metz

Salon GO ! Création – reprise d'entreprise

I 22.11.2017 – Paris

Assemblée générale d'UNARTI

Formation

I 30.11.2017 – Nancy

Cérémonie de remise des médailles des Grands Prix Bac Pro 2017

Réceptions – distinctions – manifestations diverses

I 29.09.2017 – Metz

Inauguration de la 82^e Foire Internationale de Metz

I 04.10.2017 – Metz

Jury du concours Une des Meilleures Baguettes de Tradition Française de la Moselle – FIM 2017

I 06.10.2017 – Metz

Rencontre CCI et CMA 57 à la 82^e Foire Internationale de Metz

Concours MAF Pâtissier 2017

LA FÊTE DES MÈRES AU PROGRAMME...

Le 23 octobre 2017, le Pôle des Métiers de Thionville aura le plaisir d'accueillir l'édition 2017 d'un des Meilleurs Apprentis de France Région Grand Est. Pour cette épreuve qualificative, les laboratoires du CFA École Pratique Des Métiers de la CMA 57 seront mis à la disposition des 14 candidats, tous âgés de moins de 21 ans et titulaires d'un CAP Pâtissier. Sept heures d'épreuve attendent les valeureux apprentis qui s'affronteront sur un



thème consacré : la Fête des Mères. Entremets, bouchées chocolat praliné ou encore pièces en sucre-chocolat seront soumis aux papilles et au regard expert des membres du jury. Son président, le pâtissier alsacien Frédéric Derelle, annoncera à l'issue de l'épreuve le nom de l'apprenti(e) méritant(e) qui ira porter les couleurs de la Région Grand Est lors de la Finale nationale prévue le 16 avril 2018 à Paris.



Dossier



© ZINKEVICH

La formation continue MODE D'EMPLOI

Au retour d'un stage, d'une formation, on revient avec des idées nouvelles et plein d'énergie. Grâce aux échanges avec le groupe, on rompt sa solitude. Et ça aide à lever le nez du guidon ! Sans compter que se former est indispensable pour remettre à jour ses connaissances, élargir ses compétences. C'est incontournable pour s'adapter et pour développer de nouvelles pistes ; pour suivre l'évolution du métier (normes, techniques...), les changements de pratiques des clients (Internet)... Pas de doute, à tous points de vue, se former et envoyer ses salariés en formation, c'est bénéfique pour l'entreprise. C'est un véritable outil pour relancer la machine, accroître les performances de l'équipe. Mais pratiquement, comment ça se passe ?

JE ME FORME POUR ACQUÉRIR UNE NOUVELLE TECHNIQUE, UN LABEL...

Votre organisation professionnelle, les différents centres techniques dans vos métiers offrent une large palette de formations pour vous mettre à jour dans vos pratiques professionnelles, acquérir de nouveaux savoir-faire...

Financement des formations métier : les formations « techniques » relatives à votre métier comme par exemple acquisition de nouvelles techniques ou technologies, peuvent être tout ou partie prises en charge par le FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales). La procédure est simple et doit être préalable au suivi de la formation, elle est rigoureusement toujours la même :

- ❶ Télécharger une demande de prise en charge de formation sur **fafcea.com**.
- ❷ Renseigner le document et y joindre un devis de formation et un extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers.
- ❸ Envoyer l'ensemble du dossier au FAFCEA et attendre leur décision (la formation peut débiter même si la décision de financement n'est pas connue. La décision de financement est positive, vous devrez transmettre au FAFCEA une facture acquittée de l'organisme de formation pour vous faire rembourser.

RÉUSSIR L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ET CONSTRUIRE LE PLAN DE FORMATION DE VOTRE ENTREPRISE

L'entretien professionnel est consacré aux perspectives d'évolution professionnelle du salarié, notamment en termes de qualifications et d'emploi. Il se distingue de l'entretien annuel d'évaluation qui permet de faire le bilan de l'année écoulée (missions et activités réalisées au regard des objectifs fixés, difficultés rencontrées, points à améliorer...) et de fixer les objectifs professionnels et les moyens à mettre en œuvre pour l'année à venir. Quels sont les points obligatoires abordés au cours de cet entretien ?

- l'évolution professionnelle du salarié, notamment en termes de qualification et d'emploi ;
- les questions relatives au suivi des actions de formation, de certification et de progression salariale ou professionnelle du salarié ;
- l'évaluation de son employabilité ;
- la réflexion sur l'avenir du salarié, le poste occupé et son projet professionnel.

Une capitalisation des entretiens professionnels permet à l'entreprise d'asseoir son plan de formation, de mieux penser le lien entre sa stratégie économique et les aspirations et les potentiels de ses salariés, d'articuler son action avec la mise en œuvre individuelle du compte personnel de formation (CPF), mais aussi d'initier une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

JE ME FORME DANS LE PILOTAGE DE L'ENTREPRISE

Les formations modulaires d'un à quelques jours permettent d'acquérir très rapidement et de manière pratique des compétences supplémentaires. Elles font découvrir également des approches nouvelles. Il existe autant de stages que l'artisan et/ou son conjoint ont de « casquettes » : gestion, comptabilité, commercialisation, publicité, informatique, communication, management... D'autres concernent le développement personnel (image de soi, prise de parole en public, gestion du temps...). Choisissez des programmes adaptés à l'environnement de l'entreprise artisanale. À ce titre les CMA vous offrent des formations ciblées, avec un autre avantage : elles rassemblent des artisans de tous métiers avec lesquels il est souvent intéressant d'échanger des pratiques.

Financement des stages modulaires : les formations proposées par les Chambres de Métiers

et de l'Artisanat sont directement prises en charge par le fonds de formation régional. Ces formations sont accessibles aux chefs d'entreprises artisanales, à leur conjoint collaborateur et aux auxiliaires familiaux (contactez votre Chambre de Métiers). Généralement, il ne reste à votre charge que les frais d'inscription d'une cinquantaine d'euros selon la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

BREVET DE MAÎTRISE ET FORMATION D'ASSISTANT DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE ARTISANALE

Pour réactualiser vos connaissances, votre CMA vous propose des formations qualifiantes adaptées à l'entreprise artisanale (accessibles aussi à vos salariés) : le Brevet de Maîtrise (BM) et le Diplôme d'Assistant du Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA). [Lire en page 18].

-> FINANCEMENT BM-ADEA :

Chefs d'entreprise : les cours sont pris en charge par le Fonds de formation régional pour les modules généraux et par le FAFCEA (voir ci-dessus) pour le module professionnel.

Salariés : les cours peuvent être suivis par des salariés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, d'un contrat de professionnalisation, d'une période de professionnalisation, ces dispositifs faisant l'objet d'une prise en charge financière à étudier avec votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

JE FORME MES SALARIÉS

Le savez-vous, tout au long de l'exécution des contrats de travail, l'employeur a le devoir d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail¹. Il veille également au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations. Depuis le 7 mars 2014, chaque salarié doit être informé, dès son embauche, qu'il bénéficie tous les deux ans d'un entretien professionnel à l'initiative de son employeur, quelle que soit la taille de l'entreprise. L'entretien professionnel [lire encadré ci-dessus] prépare le salarié à être acteur de son évolution professionnelle. Faites-en un moyen d'entretenir la motivation de chaque salarié, d'identifier ses besoins d'accompagnement et/ou de formation, et de l'impliquer dans la construction et la gestion de son parcours. À partir des entretiens professionnels, l'entreprise



Dossier

construit son « plan de formation »¹. C'est le moyen de lier votre stratégie économique et les aspirations et les potentiels de vos salariés, d'articuler votre action avec la mise en œuvre par vos salariés de leur compte personnel de formation (CPF) [lire plus bas]. Pensez aussi à l'évolution de vos salariés dans la perspective du remplacement de salariés partant en retraite ! Ou même dans un projet de reprise par un salarié... Le plan de formation peut comporter deux types d'actions :

- actions visant à assurer l'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise,
- actions ayant pour objet le développement des compétences des salariés.

L'employeur seul ou avec le salarié, lors de l'entretien professionnel, peut décider d'inscrire une formation au plan de formation.

-> FINANCEMENTS DES FORMATIONS SALARIÉS DEMANDÉES PAR L'ARTISAN

Les fonds sont utilisables par le biais de l'OPCA de branche (fonds de formation de branche). Toutes les actions de formation, de bilan de compétences et de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont éligibles. Le statut du salarié pendant la formation est inchangé.

N.B. : un co-financement est possible avec le salarié s'il mobilise son CPF ou un Congé Individuel de Formation. **N'oubliez pas :** Les entreprises de moins de 11 salariés cotisent 0,40 % de leur masse salariale pour la formation. C'est le moment d'avoir un retour sur investissement !

MON SALARIÉ VEUT SUIVRE UNE FORMATION

Votre salarié a le droit d'être à l'initiative d'une demande de formation. Vos obligations à y répondre en tant qu'employeur diffèrent selon le dispositif dans lequel le salarié inscrit son projet de formation. La demande de formation d'un salarié doit être considérée comme un atout de développement des compétences de l'entreprise.

VOICI LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE DEMANDES DE FORMATION À L'INITIATIVE DU SALARIÉ :

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION - CPF

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est ouvert à toute personne en emploi ou à la recherche d'un emploi. Il vise à sécuriser les parcours professionnels. Ce droit est utilisable et géré par l'intermédiaire du site Internet **www.moncompteformation.fr**. Le compte personnel de formation suit la personne tout au long de sa vie professionnelle, périodes de chômage comprises. Les salariés à temps plein acquièrent 24 heures par an jusqu'à un total de 120 heures maximum, puis 12 heures par an dans la limite de d'un plafond de 150 heures.

Principales formations éligibles au CPF : bilan de compétences, actions de Validation des Acquis de l'Expérience [lire encadré p. 19], actions « socle de compétences et de connaissances », certifications inscrites au RNCP (diplômes et titre professionnels), Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), formations concourant à l'accès et la qualification des demandeurs d'emploi financés par les régions – pôle emploi – AGEFIPH.

À SAVOIR :

- Le chef d'entreprise peut refuser une fois le départ du salarié en CIF mais à la deuxième demande, il est dans l'obligation de l'accepter.
- Le Compte Personnel de Formation peut être un moyen de cofinancement d'autres systèmes de formation comme le CIF ou un financement Pôle emploi.

LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION - CIF

Le congé individuel de formation permet au salarié de suivre une formation de son choix, en tout ou partie pendant le temps de travail. Tout salarié lié à une entreprise par un contrat de travail peut en bénéficier. Il doit justifier d'une activité professionnelle antérieure minimale. La prise en charge des salaires est d'une année maximum et de 1 200 heures de formation. L'action de formation peut être en centre de formation uniquement,

EN QUOI CONSISTE L'ÉTAT DES LIEUX RÉCAPITULATIF DU PARCOURS PROFESSIONNEL DU SALARIÉ ?

Tous les six ans de présence du salarié dans l'entreprise, l'entretien professionnel comporte un objectif spécifique : élaborer un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié. Concrètement, l'employeur doit s'assurer que le salarié a bénéficié au cours des six dernières années d'un entretien professionnel tous les deux ans et si nécessaire d'entretiens prévus au retour de certaines absences. Par ailleurs, il doit s'assurer que le salarié au cours de ces six années :

- a suivi au moins une action de formation ;
- a acquis des éléments de certification ;
- a bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle* :

*la progression salariale d'un salarié s'apprécie à la fois au niveau individuel et/ou au niveau collectif ; la progression professionnelle comprend la progression « verticale », au niveau des différents échelons hiérarchiques, et la mobilité « horizontale », qui consiste en une progression en termes de responsabilités ou en un changement de métier.

en alternance ou à distance. Il est même possible, dans certaines conditions, de pouvoir effectuer une période d'application en entreprise préalablement à la formation (validation de projet professionnel).

DEUX TYPES DE CIF DIFFÉRENTS :

- ❶ **CIF-CDI** : destiné aux salariés en CDI ayant une ancienneté de 24 mois minimum, consécutifs ou non (quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs), dont 12 mois dans l'entreprise.
- ❷ **CIF-CDD** : destiné aux salariés ou ex-salariés en CDD ayant une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié (quelle qu'ait été la nature des contrats) au cours de 5 dernières années. Dont 4 mois, consécutifs ou non, en CDD, au cours des 12 derniers mois.

À SAVOIR : le chef d'entreprise peut refuser la première demande de départ en formation du salarié mais, suite à un délai de neuf mois, si le salarié demande à nouveau l'autorisation de partir en formation, il est dans l'obligation de l'accepter.

PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

La période de professionnalisation permet à l'employeur et au salarié de bâtir un parcours de professionnalisation basé sur l'alternance et financé par

un Fonds de Formation (aussi appelé OPCA). Elle est réservée aux salariés en contrat à durée indéterminée (CDI). La période de professionnalisation permet notamment le maintien des salariés dans leur emploi (ex. : salarié sans aucune qualification qui prépare un diplôme). Les formations accessibles peuvent être diplômantes ou qualifiantes, (durée minimale de la formation 70 heures – formation débouchant sur un diplôme ou titre professionnel reconnu). Elle permet de se former sur le temps de travail ou en dehors du temps de travail moyennant certains aménagements, le salaire est maintenu.

LES CONTRATS D'ALTERNANCE « ADULTES »

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail à durée déterminée (de 6 à 12 mois), ou indéterminée (action de formation de 6 à 12 mois), comprenant obligatoirement une partie formation (formation financée obligatoirement par un fonds de formation – OPCA). La durée du contrat de professionnalisation peut être augmentée si, par exemple, la formation est obligatoirement de deux années et si un accord de branche est prévu. Un document Cerfa (Réf.EJ20) est à utiliser par l'entreprise pour la conclusion du contrat de professionnalisation – Documents + notice sur le « portail de l'alternance ». La durée de la formation doit obligatoirement être comprise entre 15 et 25 % de la durée du contrat, sans être inférieure à 150 heures. Une convention de formation doit être conclue entre l'entreprise et un organisme de formation.

RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS

EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Pour les jeunes de 16 à 25 ans :

Qualification/âge	16 à 20 ans	21 à 25 ans
Formation initiale inférieure au Bac Pro	55 % du Smic	70 % du Smic
Formation initiale supérieure ou égale au Bac Pro ou à un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau	65 % du Smic	80 % du Smic

Pour les salariés de 26 ans et plus :

Sauf dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, les titulaires d'un contrat de professionnalisation perçoivent le Smic au minimum.



Dossier

Exonération de cotisations sociales (dans la limite de 100 % du Smic) :

- Pour les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus, exonération des cotisations patronales d'assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse) et des allocations familiales.
- Pour les autres cas (moins de 45 ans), seule la réduction Fillon s'applique (exonération partielle de cotisations salariales et patronales).

Aide à l'embauche des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus:

Les employeurs peuvent demander le bénéfice d'une aide à l'embauche pour toute embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Cette aide peut se cumuler avec les dispositifs de réduction de charges. Cette aide est de 2 000 € pour un CDD d'un an ou un CDI. Elle est gérée par pôle emploi et versée sous conditions (Cf. pole-emploi.fr).

Aide forfaitaire à l'employeur pour les 26 ans et plus

Tout employeur d'une personne en contrat de professionnalisation peut bénéficier de cette aide versée par pôle emploi. Aide d'un montant de 2000 € pour une durée de contrat de 12 mois ou CDI comprenant une période de professionnalisation de 12 mois.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE « ADULTE »

Sous certaines conditions, un contrat d'apprentissage peut être conclu avec une personne âgée de plus de 26 ans : • lorsque la personne a un projet de création, ou reprise d'entreprise, conditionné à l'obtention d'un examen • lorsque la personne est reconnue travailleur handicapé • lorsqu'il s'agit d'une poursuite de formation après un premier parcours. La législation relative au contrat d'apprentissage s'applique alors complètement (Cf. fiche apprentissage), il en est de même s'agissant des aides financières et exonérations.

À SAVOIR : La région Grand Est fait partie des régions « test » pour l'apprentissage jusqu'à la veille des 30 ans.



PATRICK MARCHAND, ENTREPRISE ABCDE SAINT-NICOLAS-DE-PORCE (54)



Nous avons depuis quelques années une clientèle allemande que je souhaite développer. Mais pour y parvenir avec plus d'aisance, j'avais besoin de maîtriser la langue allemande. Depuis deux ans, je suis des cours tous les

mardis soir durant deux heures pour parfaire mes connaissances. On se retrouve à 4 ou 5, autant dire que cela ressemble à des cours particuliers ! Nous pratiquons la langue orale, pas question de faire de la grammaire, pouvoir échanger est une force ! Et je sens mes progrès depuis mes débuts. Mon objectif est de continuer, d'ailleurs je viens de me réinscrire pour une 3^e année et je ne compte pas m'arrêter là. J'ai anticipé pour pouvoir développer mon marché allemand et aujourd'hui, je commence à en ressentir les effets. »

ASSISTANT DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE ARTISANALE (ADEA)

Le titre ADEA est un titre professionnel de l'artisanat homologué au niveau IV (Bac). Cette formation proposée par votre Chambre de Métiers, s'adresse aux personnes se chargeant de la fonction administrative de l'entreprise. Elle est prise en charge par les fonds de formation pour les chefs d'entreprises ou futurs chefs d'entreprise et les salariés.

4 modules composent cette formation :

- Secrétariat-bureautique – 112 heures
- Communication et relations humaines – 70 heures
- Gestion de l'entreprise artisanale - 203 heures
- Stratégie et techniques commerciales – 98 heures

Généralement, seuls deux modules sont préparés par année scolaire, ceci permet au stagiaire une acquisition progressive des connaissances tout en appliquant, dans le même temps, les techniques vues en cours dans son entreprise. Vous êtes intéressé, contactez votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

La VAE est un droit ouvert à tous, sans condition d'âge, de nationalité, de statut, de niveau de formation ou de qualification. Peuvent être candidats à une VAE :

- Les salariés (en CDD ou CDI)
- Les non-salariés, les travailleurs indépendants (chefs d'entreprise artisanale), professions libérales, commerçants, artisans, etc.
- Les demandeurs d'emploi
- Les agents publics

Conditions : une année d'expérience professionnelle dans le domaine visé.

Les étapes de la démarche VAE :

- ❶ Choix d'une certification
- ❷ Constitution d'un dossier « demande de recevabilité » de la demande, dossier transmis à l'organisme en charge de la délivrance de la certification (Éducation nationale pour les diplômes relevant du ministère de l'Éducation nationale).
- ❸ Accompagnement possible par un organisme afin de renseigner un « dossier de preuves » qui permet de démontrer le rapport entre le programme du diplôme visé et l'expérience professionnelle. Il faut apporter la preuve que l'on sait faire au travers de son expérience professionnelle.
- ❹ Validation de la certification : évaluation par un jury composé de professionnels et formateurs dans la profession – entretien avec le jury si besoin d'informations complémentaires et/ou mise en situation.

BREVET DE MAÎTRISE (BM)

Le Brevet de Maîtrise est un titre professionnel de l'artisanat homologué au niveau III (Bac +2), il permet aux candidats de suivre une formation générale (gestion, comptabilité, management, commerce, économie, langues), et une formation technique de haut niveau. Accessible généralement après un niveau IV – Brevet Professionnel ou Bac Professionnel, il peut être suivi par des chefs d'entreprise, des salariés, des jeunes en contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage.

Les coûts de formation sont pris en charge par le fonds de formation dont relève l'entreprise et dans certains cas, une compensation salariale est prévue.

Les modules :

- Module A – fonction entrepreneuriale 56 heures
 - Module B – fonction commercialisation 56 heures
 - Module C – fonction gestion économique et financière de l'entreprise artisanale – 84 heures
 - Module D – fonction gestion des Ressources Humaines – 42 heures
 - Module E – fonction Accompagnement de l'apprenant – 49 heures
 - Module F – fonction communiquer à l'international (langues vivantes) – 42 heures
- Module professionnel – durée variable en fonction du métier (de 120 à 250 heures)
Vous êtes intéressé, contactez votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

« NICOLAS THOUVENOT : « JE FAIS DEUX ENTRETIENS PAR AN » »

Dirigeant de « Chronoserv », entreprise de dépannage des systèmes antivol, Nicolas Thouvenot emploie sept salariés : 2 administratifs et 5 techniciens. Il a mis en place des entretiens professionnels, un plan de formation, et il envoie régulièrement ses salariés en formation. « Le bilan avec chaque salarié, c'est indispensable pour qu'on puisse faire le point : parler de la stratégie de l'entreprise, comment le salarié s'y projette et discuter des attentes de formation de part et d'autre. J'en fais deux par an avec chaque salarié : un entretien intermédiaire pour sonder les besoins et attentes et un entretien pour valider. Entre les deux, je recense les formations qui correspondent aux demandes et je regarde nos possibilités. Même si une partie est couverte financièrement, il y a un coût pour l'entreprise et, c'est sûr, mon plan de formation tient compte aussi de notre trésorerie. J'essaie aussi de mettre en place chaque année une formation pour l'équipe au complet. Cela nous permet de tous nous retrouver. Pour progresser moi-même dans mon approche de la formation de mes salariés, j'ai suivi le stage « La formation : mode d'emploi » à la CMA Vosges. Ça me permet de voir encore quelques points à améliorer. On nous présente aussi les dispositifs de prise en charge. Mais du côté des organismes financeurs, il faut toujours batailler... ».



© DR



Métiers d'art

COMMUNICATION : PRENEZ VOTRE ENVOL

Les métiers d'art ont la cote. Le secteur du luxe ne s'est jamais aussi bien porté et les tendances de consommation sont favorables avec l'émergence d'une clientèle en quête d'authenticité. Un créneau à prendre pour les 2 500 entreprises et professionnels des métiers d'art du Grand Est. Si des maisons réputées tiennent le haut du pavé, pour les artisans travaillant souvent seuls dans leur boutique-atelier, le temps manque en vue d'assurer le rayonnement de leur activité. À portée de main ou de clic, quelques leviers à actionner pour entrer dans la lumière !

[D]u bois-ameublement à la cristallerie en passant par la céramique, la vannerie et la facture instrumentale, tous les domaines partagent un même impératif vital de diffusion. « On est passé d'une période où l'artisan devait se rendre visible à ceux qui le cherchaient à une dynamique inversée. Il doit aujourd'hui faire savoir qu'il existe et présenter ses productions pour susciter le besoin », indique M. de Lavenne, chef de projet Mission Grand Est des Métiers d'Art. La visibilité ne relève pas d'un choix, en

revanche les formules employées pour l'atteindre si ! En solo ou collectivement, sur le Net ou en Salon, gratuit ou payant, les options sont quasi illimitées, déterminées par le contexte propre de l'activité conjugué aux objectifs commerciaux. À l'image de M. Henry, artisan tabletier à la tête de L'Atelier du Roncier, implanté dans la vallée de la Meuse, qui a dû composer avec les contraintes géographiques : « À l'écart des circuits touristiques, j'ai compris que c'était à moi d'aller au-devant des clients en participant à des Salons. »

SORTIR DE L'ATELIER

En empruntant le chemin balisé des Salons et marchés, l'artisan se rend plus accessible aux acheteurs, revendeurs ou grand public. Présent sur près de 25 Salons par an, M. Henry calcule son investissement au plus juste : « *Pour assurer mes ventes, je veille à l'adéquation entre mes prix et le pouvoir d'achat de la clientèle du Salon*, précise-t-il. *Les recettes doivent couvrir les frais d'inscription et de séjour.* » Basé à Metz et œuvrant dans la maroquinerie de luxe, l'Atelier Clause a adopté une autre approche : « *Nous planifions 2-3 Salons professionnels sur Paris par an. Ce à quoi nous ajoutons des événements au contact direct des clients type expo-vente, pop-up store et vente-privée.* » En région Grand Est, la saison à venir fait la part belle aux métiers d'art avec les Salons *Résonance[s]* (10 au 13 novembre à Strasbourg), *Cousu de fil rouge* (25 et 26 novembre à Capavenir-Vosges) et enfin *Essences et Matières* (1^{er} au 3 décembre à Reims).

Participer à un Salon permet de diversifier sa clientèle de particuliers et de toucher un public de professionnels.



L'ARTISAN SE REND PLUS ACCESSIBLE AUX ACHETEURS

DONNER ACCÈS AUX COULISSES DE LA CRÉATION

Reconduites avec succès depuis plus de dix ans, les Journées européennes des métiers d'art (Jema) alimentent l'attrait du grand public pour ce secteur. En 2017, 100 professionnels de Lorraine ont ouvert leurs portes durant trois jours pour accueillir des milliers de curieux. Ce principe de circuit bénéficie aux artisans par

CONTACTS

Le territoire français jouit d'un dense tissu d'organisations et associations pro dans le domaine des métiers d'art. À travers ces réseaux, les artisans ont accès à des informations sectorielles, à des événements ou encore à des services de formation.

- Ateliers d'art de France : www.ateliersdart.com
- Institut National des Métiers d'Art : www.institut-metiersdart.org
- Mission Métiers d'art Grand Est : www.metiersdart-lorraine.eu
metiersdart@grandest.fr

un éclairage local. Mieux identifiés auprès des clients, ils le sont également des acteurs institutionnels locaux dans une perspective de dynamique touristique et d'animation du territoire.

CONCOURIR POUR SE FAIRE DÉCOUVRIR

Pour une clientèle avertie, les labels influent sur l'acte d'achat. Ces distinctions à valeur écologique, éthique ou locale donnent même, pour certains, accès à des marchés spécifiques. Dernièrement, M. Tagliaferri, dirigeant de l'Atelier Clause a obtenu le label Produit Moselle Passion. « *Il était important pour nous de revendiquer notre appartenance messine*, affirme-t-il, *car les gens imaginent que nous sommes à Paris.* » Pour se faire remarquer les concours, prix et bourses constituent une réelle opportunité. D'initiative publique ou privée, ils s'accompagnent de dotations et d'une médiatisation des lauréats.

DU VU SUR LA TOILE...

Guidés par une démarche délibérée d'achat ou par une flânerie numérique, les clients potentiels surfent assidûment sur le net. Les chiffres ouvrent des perspectives : 85 % des Français ont accès à Internet, y passant en moyenne dix-huit heures par semaine. Du répertoire professionnel à la plateforme de vente, des réseaux sociaux aux sites dédiés, toutes les combinaisons existent.

Métier

« J'ai un site depuis dix ans mais j'hésitais à me mettre sur Facebook. Cette année, c'est décidé : je vais me former auprès du réseau des CMA. » M. Henry rejoindra ainsi les 33 millions d'utilisateurs français de Facebook, réseau social plébiscité pour sa facilité d'utilisation et sa forte audience. Également présent sur Instagram, l'Atelier Clause utilise les réseaux comme des vitrines virtuelles : « Nous y publions des photos des nouvelles créations et nous y informons nos fans des événements à venir. »

... À L'ACHAT EN LIGNE

60 % des Français ont effectué au moins un achat en ligne en 2016. Sous l'enseigne *Misty Fruits*, M^{me} Cavallone produit des chaussons en cuir pour bébé, réalisant la majorité de ses ventes à travers sa boutique en ligne. « Les Salons favorisent l'achat impulsif, mais j'alimente mon carnet de commandes principalement à travers mon site, notamment grâce à des pièces exclusives. » Toutefois, M. Henry de L'Atelier du Roncier n'adaptait pas son site à la vente. « Dans le travail du bois, je sais que le caractère sensuel joue beaucoup, explique-t-il. Les clients aiment sentir et caresser les objets avant d'acheter. » Alternative collective au site marchand propre, les galeries en ligne telles que *La Manufacture des métiers d'art* ou *Lilm* permettent une incursion dans le champ du e-commerce.

PRESSE ET BLOG

« Mon activité a vraiment démarré grâce à un article dans Le Républicain lorrain. Le nombre de fans sur ma page Facebook a augmenté et j'ai enregistré beaucoup plus de ventes », indique la dirigeante de l'entreprise *Misty Fruits*. Un journaliste rencontré au hasard d'un Salon lui a accordé un éclairage bienvenu dont elle ressent encore les retombées. « Aujourd'hui, je pense à me rapprocher des blogueuses qui pourraient recommander mes produits sur les réseaux sociaux. »



REPÈRES MÉTIERS D'ART

La loi du 18 juin 2014 relative à l'Artisanat, au Commerce et aux Très Petites Entreprises a reconnu les métiers d'art comme un secteur économique à part entière. La loi du 8 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a étendu son champ législatif en reconnaissant la pluralité des statuts des professionnels des métiers d'art, les professionnels relevant de la liste des métiers pouvant exercer sous différents statuts selon la nature de leur activité (artisan, artiste-auteur, profession libérale, salarié, fonctionnaire...).

Les métiers d'art représentent 38 000 entreprises qui emploient 59 000 salariés.

- Ce sont en majorité des entreprises de moins de 250 salariés.
- Ils génèrent un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros dont 727 millions d'euros à l'export.
- Le secteur de la bijouterie représente le chiffre d'affaires le plus important (soit plus de 1,8 million d'euros HT).
- Les secteurs des métiers d'art qui comptent le plus grand nombre d'entreprises sont :
 - le secteur du bois (7 629 entreprises)
 - le secteur du bijou (6 544 entreprises)
 - le secteur textile (4 195 entreprises)
 - le secteur de la mode (4 029 entreprises)
 - le secteur de la pierre (3 607 entreprises)

France (2017)

Source : Institut national des métiers d'art

Pour se faire connaître, pas de recette magique. La meilleure stratégie de communication sera modulaire et évolutive. Bâtie sur les paramètres propres de l'activité, sur le public ciblé et ses usages, elle prendra surtout en compte les moyens financiers et logistiques mobilisables et le temps disponible. Sans oublier que sur le net, si le viral fait des merveilles, la carte maîtresse reste la patience. Lancez-vous puis laissez infuser !

Source : Étude Credoc 2016.



46

CONSEILLERS ACORIS POUR VOUS INFORMER !

Grâce à la proximité de nos 22 agences, en Lorraine et en Franche-Comté, ils sont en mesure de vous suivre et de répondre à vos demandes tout au long de l'année. Ils vous accompagnent dans vos choix et vous conseillent afin d'adapter votre protection santé à votre situation, que vous soyez particuliers, travailleurs indépendants ou entreprises. Pour un traitement spécifique, ils vous mettent en relation directe et immédiate avec le service concerné.

Thomas MORTEAU
Besançon



Bouchra ROUDANI
Besançon



Christophe BOUTON
Besançon



Sandra FALLAIX
Besançon



Damienne ROUME
Besançon



Myriam KNOLL
Besançon



Evelyne BOUSSARD
Besançon



Agnès FOURNIER
Pontarlier



Gaëlle TARANTO
Gray



Christophe FRANCK
Epinal



Delphine NUSS
Epinal



Gilles CHRISTOPHE
Epinal



Sylvie REMY
Epinal



Nathalie COURTOIS
Saint-Dié



Alexandre CORBIER
Saint-Dié



Isabelle JOLY
Remiremont



Patricia FODDE
Neufchâteau



Muriel CHEVALLIER
Lunéville



Negia KADIR
Lunéville



Laetitia BEYREND
Toul



Marie THILL MOELO
Longwy-Haut



Aurélien KHATIRI
Nancy



Pascal NUSSBAUMER
Nancy



Elise VALDENAIRE
Nancy



Catherine DUSSAUSAYE
Nancy



Virginie JACOPIN
Nancy



Alain REMOND
Nancy



Cécile MATHIEU
Nancy



Christelle MENGIN
Nancy



Isabelle PARFAIT
Nancy



Sandrine BOUTET
Nancy



Xavier MOUROT
Nancy



Stéphanie STOFFEL ROLLOT
Pont-à-Mousson



Danielle FORBACH
Thionville



Hélène SARGNON
Thionville



Josiane DORR
Metz



Daniel MULLER
Metz



Driss CIAVARELLA
Metz



Marie JOB
Metz



Julie GUERBERT
Metz



Sarah JOFFIN-ZIDOUNE
Metz



Caroline COGNON
Metz



Théo BECKER
Forbach



Sabrina ALESSANDRIA
Forbach



Clara LAJOUX
Verdun



Patricia VAYEUR
Bar-le-Duc



APPELEZ-NOUS !

UN SEUL NUMÉRO, UN CONSEILLER À VOTRE ÉCOUTE :



N°Cristal

09 69 36 10 20

APPEL NON SURTAXE

Plus de 20 agences en Lorraine
et en Franche-Comté

www.acorismutuelles.fr

Partenaire



ACORIS
mutuelles

L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Soutien aux entreprises 4.0

ARTISANS DE DEMAIN

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE

La Région Grand Est en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est lance un nouveau dispositif de soutien aux artisans dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt « Artisanat de demain », action structurante dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

[D]oté de 5 M€, ce dispositif a pour objectif de soutenir la compétitivité des entreprises artisanales en favorisant la modernisation de leurs outils de production, l'intégration de nouvelles technologies et le recours à des compétences spécialisées.

Ce dispositif s'adresse aux entreprises artisanales (hors micro-entreprise) immatriculées à la Chambre de Métiers. Pour être éligibles, les entreprises artisanales doivent démontrer qu'elles cherchent à améliorer leur compétitivité en investissant sur au moins un des 2 axes suivants :

- moderniser les outils de production ;
- intégrer de nouvelles technologies ou méthodes de production (automatisation, impression 3D, équipement numérique, dématérialisation, digitalisation...).

La Région accompagnera financièrement les entreprises sélectionnées après une décision



d'attribution de l'aide, accordée par la Commission permanente, après avis du comité de sélection de l'AMI « Artisanat de demain » :

- pour l'investissement productif, matériel ou immatériel : subvention maximum de 30 % plafonnée à 50 000 € (programme d'investissement de minimum de 10 000 €) ;
- pour l'aide au conseil : subvention maximum de 50 % plafonnée à 15 000 €.

Dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 23 mars 2018.

Pour plus d'informations

et téléchargement du formulaire

de candidature | www.grandest.fr/aides **Contacts :** artisanatdedemain@grandest.fr ou agences territoriales :

■ Nancy : 03 87 33 67 30 ■ Verdun : 03 26 70 66 35

■ Saint-Dizier/Bar-le-Duc : 03 26 70 66 53

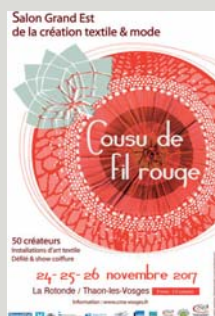
■ Metz : 03 87 33 62 33 ■ Thionville/Longwy : 03 87 31 81 57

■ Épinal : 03 87 33 67 14



COUSU DE FIL ROUGE

LE RENDEZ-VOUS GRAND EST DE L'ART TEXTILE



Pour sa seconde édition, le Salon Cousu de Fil Rouge s'installera à Thaon-les-Vosges, salle de la Rotonde, du 24 au 27 novembre 2017. Près de 50 artisans-créateurs y exposeront des savoir-faire précieux et multiples : bijoux-sculptures en fils brodés, vases de soie, tenues de créateurs, sacs, chaussures, chapeaux... mais également des éléments d'art décoratif. Une occasion unique sur la région de découvrir des métiers, des techniques et également des créations de grande qualité, dans un cadre chaleureux, convivial et rythmé par de nombreuses animations.

Du 24 au 27 novembre 2017, La Rotonde à Thaon-les-Vosges

Entrée : 2€ - Informations et renseignements sur : www.cma-vosges.fr

La CRMA GRAND EST FIÈRE DE SES MÉTIERS D'ART

À la CRMA Grand Est, la fin de l'année résonne toujours au son de l'excellence, du savoir-faire et de la création. Deux grands événements portés par la Chambre Régionale sont organisés pour valoriser le travail de femmes et d'hommes, artisans d'art, passionnés par leur métier.

[B]ernard Stalter, président de la CRMA Grand Est, nous parle du Salon International du Patrimoine Culturel (SIPC) et du Salon Essences & Matières.

HOMMES & MÉTIERS (H&M) : POURQUOI SOUTENIR AINSI LES MÉTIERS D'ART ?

Bernard Stalter (BS) : « Notre région Grand Est est une terre extrêmement riche en savoir-faire et en création. Nous avons une chance incroyable d'avoir des artisans d'art, non seulement excellents dans leur domaine, mais qui entretiennent, de par leur talent et leur expertise, un patrimoine local inestimable. De la verrerie à la ferronnerie, de l'ébénisterie à la joaillerie... l'éventail de ces savoir-faire est formidablement étendu et les techniques développées sont si étonnantes qu'il était évident pour nous d'accompagner leur mise en lumière. »



H&M : POURQUOI CES DEUX MANIFESTATIONS ?

BS : « SIPC est un Salon de dimension internationale. C'est un événement de référence, unique en Europe, qui réunit un public connaisseur et passionné. Plus de 25 000 visiteurs s'y rendent chaque année. C'est donc une vitrine exceptionnelle pour nos artisans d'art qui s'exposeront cette année sur près de 120 m². Essences & Matières est une production 100 % régionale : un Salon itinérant dans le Grand Est qui propose cette année sa 3e édition à Reims, en collaboration avec la CMA de la Marne. Près de 30 artisans exposeront dans le cadre prestigieux du Palais du Tau. C'est un moment de découverte et d'échange privilégié avec des artisans issus de l'excellence artisanale du Grand Est. »

H&M : NOUS POUVONS DONC ÊTRE FIERS DES ARTISANS D'ART DE NOTRE RÉGION ?

BS : Oui vraiment ! Ces hommes et ces femmes contribuent au rayonnement et à la notoriété de notre patrimoine et de notre territoire. Certains exposants sont MOF 1, d'autres EPV 2. Tous ont en eux cette fibre si particulière qui mêle art et artisanat... Ils ont l'amour de leur métier, la passion de la matière, l'envie de faire découvrir et de partager leur savoir-faire. C'est captivant. Je vous invite à les rencontrer, à Paris ou à Reims... Vous ne serez pas déçu, je vous l'assure. »

1. MOF : Meilleur Ouvrier de France
2. EPV : Entreprise du Patrimoine Vivant



Salon International du Patrimoine Culturel | Du 2 au 5 novembre 2017 | Carrousel du Louvre à Paris | Patrimoineculturel.com

Essences & Matières | Du 1^{er} au 3 décembre | Palais du Tau à Reims | Facebook : [Essences&Matières](https://www.facebook.com/Essences&Matières)

Reportage

LES ENTREPRISES ARTISANALES ENTENDUES

Durant ces dernières semaines, Bernard Stalter, président de l'APCMA et de la CRMA Grand Est a débattu de nombreux sujets liés à la vie des entreprises artisanales à l'occasion de ses rencontres avec les ministres du Gouvernement.

[M]uriel Pénicaud, ministre du Travail, Bruno Lemaire, ministre de l'Économie et des Finances ainsi qu'Édouard Philippe, Premier ministre, ont été sensibles aux positions du président Stalter, partageant sa vision sur les particularités et les attentes du secteur des métiers.

LE RSI

La garantie du maintien des spécificités du droit des artisans et l'allègement du coût pour les entreprises étaient des attentes fortes du réseau. Cet engagement a été confirmé lors du discours du Premier Ministre à Dijon le 5 septembre dernier.

LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

La présentation des mesures envisagées par le Gouvernement concernant les travailleurs indépendants a eu lieu au siège d'une CMA. C'est un signal fort pour les artisans mais aussi pour le réseau des CMA vu comme un partenaire du Gouvernement sur les sujets intéressant l'artisanat.

LE TRAVAIL DÉTACHÉ

Le président Emmanuel Macron s'est engagé à réduire la durée du détachement à douze mois et à renforcer la lutte contre la fraude. Une grande avancée en matière de protection des travailleurs au sein de l'Europe. Le président Stalter a par ailleurs demandé que le droit social et fiscal applicable soit celui du pays d'accueil et ce dès le premier jour du détachement ; seul remède pour lutter efficacement contre le dumping social.



Le président Bernard Stalter en compagnie de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, de Bruno Lemaire, ministre de l'Économie et des Finances et d'Édouard Philippe, Premier ministre.

DEVENEZ AMBASSADEUR DE L'ARTISANAT

Depuis sa création en 1997, le **Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat** met en place des campagnes et des actions de communication visant à **développer l'image de notre secteur et à installer une image dynamique et moderne.**

Aujourd'hui, il va encore plus loin dans sa démarche en associant directement les artisans, faisant d'eux de véritables ambassadeurs de leur métier.

Qui saurait mieux parler de l'artisanat, avec passion, conviction et vérité, qu'un artisan lui-même ? Profitant de la révolution digitale, le FNPCA propose aux artisans de s'engager dans cette campagne participative en s'inscrivant sur la plateforme en ligne dédiée.

Enquête, partage d'idées et recueil de suggestions, vous deviendrez acteur d'une véritable dynamique de promotion de votre secteur.



**EN VRAI,
J'AI BESOIN DE CONSEILS
POUR OPTIMISER MA FISCALITÉ.**

ÉPARGNE SALARIALE

**Découvrez nos solutions
adaptées à votre situation.**

groupama-pro.fr



GroupamaPro
la vraie vie s'assure ici

Pour les conditions et limites des garanties, se reporter au contrat. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75009 Paris. Document et visuels non contractuels. Crédit photo : Aurélien Chauvaud - 04/2017.

Depuis plus de 60 ans, MAAF assure les PROS !



Multirisque professionnelle
RC Décennale (PROS du bâtiment)



Véhicules professionnels



Santé collective et individuelle



Prévoyance - Épargne - Retraite

MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015

Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



Conditions des contrats et coordonnées
des assureurs disponibles en agence MAAF

